



ECODÉTERGENT

OMNIPUR CID Détergent acide

Détartrant acide puissant destiné à éliminer les dépôts de tartre et de salissures. Produit idéal pour les opérations de choc ou remise en état de surfaces fortement encrassées (sanitaires, douches...). Permet également de raviver les surfaces métalliques telles que les encadrements de fenêtres en aluminium, l'aluminium anodisé et les inox. Peut s'utiliser sur les surfaces vitrées non protégées par un film solaire, lorsqu'elles sont fortement salies par la pollution atmosphérique. Produit sans risque pour le verre, l'aluminium anodisé, l'inox et les caoutchoucs dans les conditions normales d'utilisation. Produit réalisé à partir de matières premières d'origine végétale et/ou minérale.

Mode d'emploi

Utilisation manuelle : 5 à 10 %.

Utilisation mécanique : 2 à 5 %.

Appliquer le produit sur la surface à nettoyer, laisser agir quelques minutes. Brosser éventuellement puis rincer à l'eau claire.

« Pour réduire l'impact environnemental, respectez les doses recommandées d'utilisation »

Conditionnements

Emballage :

carton de 4 bidons de 5L.

Données techniques

► Aspect : liquide limpide incolore

► pH < 2

► Densité : 1,11 - 1,13

Précautions

Uniquement pour un usage professionnel.

Éviter les projections oculaires et le contact avec l'épiderme.

Ne pas utiliser avec un produit oxydant (eau de javel) et alcalins.

Dangereux. Respecter les précautions d'emploi.

Sécurité selon FDS

La classification corrosive est fondée sur une valeur extrême du pH.

Corrosion cutanée, Catégorie 1.

Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement. Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

Stockage

Stocker à l'abri du gel.

Formule déposée au centre Antipoison France :
+ 33(0)1 45 42 59 59 (ORFILA).

«Ecodétergent certifié par ECOCERT Greenlife selon le référentiel ECOCERT disponible sur <http://detergents.ecocert.com>»

Fiche "Ingrédients" disponible sur demande au +33 (0)5.55.27.65.27 pour les médecins selon les articles R4624-4 et R4624-9 du code du travail français.

Conforme à l'arrêté français du 19/12/13 relatif au nettoyage du matériel pouvant se trouver au contact de denrées alimentaires.

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des états membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents. Les informations correspondent à l'état actuel de nos connaissances et n'ont d'autre but que de vous renseigner sur nos produits et leurs possibilités d'application. Elles sont données avec objectivité mais n'impliquent aucun engagement de notre part.

30-09-2022 Ind. 6 ■

